

SFR



JUSQU'À 20€ REMBOURSÉS

Pour l'achat d'une enceinte
Sony SRS-X2 noire

Offre valable
du 13/03/15
au 08/06/15
inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

► Offre réservée aux clients SFR.

► Vous avez acheté, entre le 13/03/15 et le 08/06/15, une enceinte Sony SRS-X2 noire, uniquement en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr

Jusqu'à 20€ remboursés dans la limite du prix d'achat d'une enceinte Sony SRS-X2 noire : si le prix d'achat de l'enceinte Sony SRS-X2 noire est inférieur ou égal à 20€ TTC, le montant remboursé est calculé sur le prix d'achat exact moins 1€ TTC (conformément à la réglementation en vigueur).

Comment préférez-vous profiter de cette offre ?

► Par **INTERNET** : rendez-vous sur le site sfr.odr.fr et remplissez le formulaire en ligne. VOUS SEREZ REMBOURSÉ SOUS 3 SEMAINES.

► Par **COURRIER** : remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le par voie postale. VOUS SEREZ REMBOURSÉ SOUS 8 SEMAINES.

De quoi avons-nous besoin de votre part ? pour une demande de remboursement par courrier

À remplir
EN MAJUSCULE
AU STYLO NOIR

1

► Vos coordonnées

N° de ligne SFR

Civilité M. Mme Nom

Prénom

N° Adresse

Code postal Ville

Prix d'achat de votre enceinte⁽¹⁾⁽²⁾ , €

N° de code-barres de votre enceinte⁽¹⁾

N° de ligne mobile⁽³⁾

(1) Si ces informations sont absentes ou erronées, nous ne pourrions pas procéder à votre remboursement. (2) Indiquez le montant de votre achat avant déduction de l'offre de remboursement (3) Pour recevoir votre SMS de suivi de demande.

2

Les pièces à joindre à votre envoi

► Vous avez renseigné votre n° de ligne mobile SFR :

- La photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de votre enceinte Sony SRS-X2 noire (la date d'achat, le prix et la référence de votre enceinte Sony SRS-X2 noire doivent être impérativement entourés),
- Découpez le code-barres qui figure sur l'emballage de votre enceinte Sony SRS-X2 noire (les photocopies ne seront pas acceptées),
- Un IBAN À SCOTCHER EN HAUT de ce coupon (sans cacher la partie renseignée ci-dessus) / NE PAS AGRAFER

► Vous avez renseigné votre n° de ligne Box de SFR (ADSL ou fibre) :

- Les 3 pièces justificatives ci-dessus + la photocopie d'une facture de votre Box de SFR datant de moins de 3 mois.

3

Vous nous envoyez le tout (coordonnées, IBAN, pièces justificatives) dans les 30 jours suivant l'achat (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-contre :

ODR SFR N° 18075 - CEDEX 3064
99306 PARIS CONCOURS

Et après ?

► Par **INTERNET** : un email de confirmation vous sera envoyé après avoir effectué votre demande de remboursement en ligne.

► Par **COURRIER** : un SMS de confirmation vous sera adressé dès la réception de votre demande de remboursement.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS de suivi de votre demande, cochez ici

Vous recevrez votre remboursement à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture.



Pour suivre votre demande, rendez-vous sur internet sur sfr.odr.fr ou par téléphone au 0 821 36 46 56 (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)